



Les
c|a.u.e
d'Occitanie

Union régionale
des Conseils d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement d'Occitanie



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Avec le soutien de la DRAC et de la DREAL Occitanie

BILAN D'ACTIVITÉ 2017

Les
c|a.u.e
d'Occitanie

Union régionale
des Conseils d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

RAPPORT MORAL

Rapport moral

Discours de Ghislaine Cabessut, Présidente, à Bourgs-sur-Colagne (Lozère), le 22 septembre 2017, à l'occasion de la création de l'union régionale Les CAUE d'Occitanie

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Permettez de moi de commencer ces quelques mots par un remerciement très sincère à nos amis de Lozère qui nous accueillent ce jour.

Moment empli d'émotion, de résolution et de conviction en l'avenir pour maintenir et accentuer ce travail, cet engagement collaboratif, constructif et solidaire entre les différents CAUE de l'Occitanie. Symboliquement nous avons souhaité que ce moment solennel de la création de cette nouvelle entité se concrétise sur les terres de la Lozère pour signifier que la nouvelle URCAUE sera toujours attachée au respect de chacun d'entre vous, grands ou petits CAUE, au respect d'une mutualisation toujours plus importante pour que vous vous enrichissiez mutuellement mais aussi au respect d'une valeur qui nous est chère, la solidarité entre les 13 départements, entre nos différents territoires qui ont toutes leurs particularités et qui font la richesse de ce nouveau territoire régional qu'est l'OCCITANIE. Aujourd'hui est la concrétisation de 2 ans de travail et d'échanges, pour arriver à la fusion des 2 Unions Régionales de Languedoc Roussillon et de Midi Pyrénées.

Ce travail intense, et je tiens à remercier les équipes qui se sont impliquées et tout particulièrement Philippe et Fabienne qui ont vraiment donné de leur personne pour arriver à ce résultat, nous a permis de nous découvrir, de nous comprendre et d'apprendre à collaborer collectivement, puisqu'au-delà de la fusion, vous avez déjà engagé la réflexion sur divers projets comme celui des bourgs-centres, des trames vertes et bleues et autour des 40 ans de la loi sur l'architecture.

Je profite de cet instant aussi pour rappeler les principes de l'union régionale des CAUE d'Occitanie :

- la valorisation des travaux des CAUE,
- la mutualisation des différentes actions et/ou compétences présentes dans vos diverses instances.

Et ce, afin de pouvoir travailler ensemble sur les thématiques identiques qui nous occupent, croiser nos pratiques et nos réponses.

Tous ces enjeux n'ont qu'une seule ambition ; être plus efficaces et plus riches dans nos réponses aux usagers, aux collectivités et enjeux des territoires qui nous occupent au quotidien.

Un axe aussi très important pour l'Union régionale est notre capacité à participer collégialement à des politiques publiques portées par nos partenaires que sont notamment la Région, l'Etat avec la DRAC, la DREAL, le Rectorat. Participer et enrichir ces diverses politiques publiques sont des challenges forts pour irriguer nos territoires.

Je remercie très sincèrement nos amis et partenaires qui nous font confiance et qui croient en nous, qui croient en cette intelligence collective pour faire avancer les politiques publiques de demain.

Vous l'avez compris à travers ces quelques mots, l'URCAUE n'a d'existence que si elle est constituée des équipes des CAUE. Aujourd'hui, nous hissons la première voile officielle de ce nouveau voilier, l'équipage n'est pas au complet mais notre territoire a plusieurs ports où des étapes se réaliseront et peut être que les mousses absents ce jour feront partie demain de l'équipage.

Bon vent à la nouvelle Union régionale Les CAUE Occitanie, je crois très sincèrement à l'intelligence collective, au travail collaboratif et je le répète sans vous, les CAUE, l'URCAUE n'a pas de sens.

Merci de votre attention.



Les
c|a.u.e
d'Occitanie

Union régionale
des Conseils d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1

Constitution de l'union régionale Les CAUE d'Occitanie

- Vie statutaire des unions régionales Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
- Vers une Union régionale des CAUE d'Occitanie
- Vie statutaire de l'Union régionale Les CAUE d'Occitanie
- Gestion sociale du personnel, administrative et logistique

Vie statutaire des unions régionales Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Rappel statutaire

Les unions régionales des CAUE en Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées sont des associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 et des textes subséquents.

En conséquence, elles sont soumises à leurs statuts qui définissent la composition et les attributions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

A cette fin, **les réunions statutaires se sont tenues afin de poursuivre les missions et la gestion courante, d'approuver les comptes annuels et de poursuivre les formalités juridiques nécessaires aux opérations de fusion.**

Réunions statutaires

Huit réunions ont été convoquées respectivement par les instances statutaires de chaque union régionale :

■ Pour l'URCAUE en Languedoc-Roussillon :

- 29 mars : conseil d'administration et assemblée générale au CAUE de l'Hérault (Montpellier),
- 29 juin : conseil d'administration au CAUE de l'Hérault (Montpellier),
- 22 septembre : assemblée générale extraordinaire, Monastier, commune de Bourgs-sur-Colagne (Lozère).

■ Pour l'URCAUE de Midi-Pyrénées :

- 15 mars : conseil d'administration au CAUE de l'Aveyron (Rodez),
- 25 avril : assemblée générale ordinaire, au siège social de l'association (Toulouse),
- 4 juillet : conseil d'administration, au siège social de l'association (Toulouse),
- 22 septembre : assemblée générale extraordinaire, Monastier, commune de Bourgs-sur-Colagne (Lozère).



Conseil d'administration de l'URCAUE
de Midi-Pyrénées,
du 15 mars 2017,
au CAUE de l'Aveyron (Rodez)

Vers une union régionale des CAUE d'Occitanie

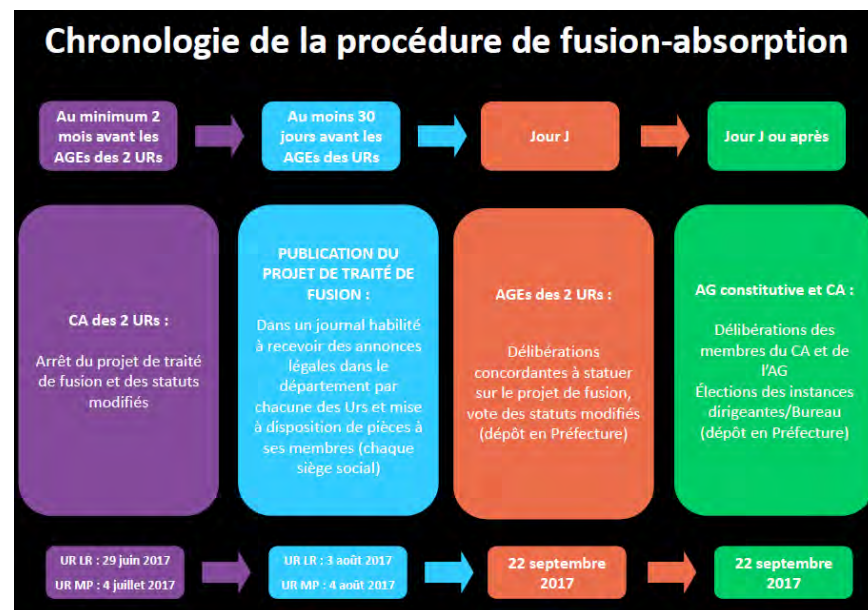
Phase de co-construction

La réflexion collective engagée en 2016 s'est poursuivie sur 2017 avec pour objectif la définition du projet associatif, de la gouvernance et du fonctionnement de la nouvelle association.

Un collectif composé **des présidents.es et des directeurs.trices** des CAUE d'Occitanie, **de l'équipe régionale, et du cabinet AEC Conseils** (accompagnement juridique, comptable et administratif), a formalisé un cadre pour chaque étape du processus de fusion par voie d'absorption et a veillé au respect des délais légaux.

Zoom FNCAUE

Le groupe opérationnel « Structuration régionale » a poursuivi ses travaux en 2017 pour aboutir à la rédaction du rapport de synthèse « *Structuration régionale du réseau CAUE, mode d'emploi* » de janvier 2018. Laurence Cahuzac CAUE-EIE 82, Brigitte Mas CAUE 34 et Ph. Labaume Union régionale Les CAUE d'Occitanie, référent CAUE du groupe, se sont fortement impliqués dans ces travaux aux côtés d'Yves Brien Directeur de la FNCAUE.



Réunions préparatoires au regroupement des deux unions régionales

Tout au long de 2017, des réunions préparatoires se sont tenues, au CAUE de l'Aude (Carcassonne) et à l'URCAUE de Midi-Pyrénées (Toulouse) afin de partager pratiques, visions et cultures associatives et s'assurer de l'accord des administrateurs sur un projet associatif commun (objectifs, actions et moyens) :

- **1^{er} février** : réunion des présidents.es, directeurs.trices et équipe régionale (Carcassonne),
- **12 avril** : réunion de directeurs.trices, désignation des deux directeurs référents pour suivre le rapprochement (Carcassonne),
- **4 mai** : réunion associant les directeurs référents et le délégué régional (Toulouse),
- **10 mai** : réunion associant le bureau de l'ancienne association de préfiguration, les directeurs référents et le délégué régional (Toulouse),
- **16 mai** : réunion des présidents.es, directeurs.trices et équipe régionale (Carcassonne),
- **30 mai** : réunion des directeurs référents, du délégué régional et de M. Roger Vialar-Combes du cabinet AEC Conseils (Toulouse).

Vers une union régionale des CAUE d'Occitanie

Modalités juridiques et financières

Compte-tenu des délais imposés par les formalités juridiques relatives aux opérations de fusion, il a été décidé de mettre en place, pendant cette période transitoire, **une convention de location civile des activités portant sur l'Union régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon.**

Cette convention, du 1^{er} février 2017 au 30 juin 2017, a été signée le 1^{er} février 2017 entre les deux présidents des Unions régionales. Un avenant, signé le 15 juin 2017, a reconduit cette convention, pour une période de six mois supplémentaires, à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

A cette fin, l'URCAUE de Midi-Pyrénées s'est engagée à gérer les activités de l'URCAUE en Languedoc-Roussillon, à engager les dépenses dans la limite du budget prévisionnel et à poursuivre les contrats en cours.

Elle a également ouvert un compte bancaire spécifique au Crédit Agricole et constitué le premier dépôt de fonds en versant le reliquat de 2016 d'un montant de 8 803,95 €. Par ailleurs, l'URCAUE de Midi-Pyrénées a contracté, auprès de la MAIF, une assurance couvrant sa responsabilité en tant que détenteur, pour la durée de la convention et de son avenant.

A la date de réalisation de la fusion, la compatibilité sur cette période intercalaire a été définitivement intégrée dans l'exercice social de l'association Les CAUE d'Occitanie.

La fusion, dernière étape du rapprochement

Les administrateurs des deux unions régionales, de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, se sont réunis en assemblées générales extraordinaires vendredi 22 septembre 2017, à Bourgs-sur-Colagne (Lozère).

Les statuts de l'association Les CAUE d'Occitanie ont été adoptés, après validation du traité de fusion et de l'opération définitive d'absorption de l'URCAUE en Languedoc-Roussillon par l'URCAUE de Midi-Pyrénées avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Cette démarche a été conduite en étroite relation avec les principes d'un « *Acte II des CAUE* » et du document « *Agir ensemble 2016* », réflexions conduites par la FNCAUE visant notamment à intensifier les pratiques régionales et inter-régionales entre CAUE.

L'ensemble de la démarche s'est effectuée avec l'aide et le contrôle juridique et comptable du cabinet AEC Conseils missionné spécifiquement.

L'association union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Occitanie, dénommée **Les CAUE d'Occitanie** a écrit la première page de son histoire...



Signature officielle du traité de fusion et des statuts de l'Union régionale Les CAUE d'Occitanie, le 22 septembre 2017, à Bourgs-sur-Colagne (Lozère)

Vie statutaire de l'union régionale Les CAUE d'Occitanie

Objet de l'association

L'union régionale Les CAUE d'Occitanie a pour objet notamment :

- la coordination et la valorisation du réseau territorial de compétences et de partenariat développé par les CAUE sur la région,
- la représentation et la promotion des CAUE auprès des institutions, collectivités et acteurs régionaux, nationaux, européens,
- la conduite ou la coordination d'actions et d'opérations spécifiques d'intérêt régional, sur des zones géographiques intéressant plusieurs départements,
- l'aide aux contacts avec tout organisme pouvant intéresser les CAUE dans le cadre de leurs missions,
- la formation des personnels et l'organisation d'échanges techniques entre les CAUE ou avec toute personne ayant une activité dans les domaines des professions concernées par les CAUE,
- la gestion des financements régionaux, nationaux ou européens, pour l'accomplissement des missions citées ci-dessus.
- ...

Une nouvelle gouvernance

L'assemblée générale constitutive du 22 septembre 2017 a réuni une trentaine de participants. Les membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale ont été nommés, au sein de nouvelles instances composées de trois collèges :

- **Membres actifs** regroupés dans le collège « CAUE » (11 CAUE adhérents en 2017),
- **4 membres de droit** regroupés dans le collège « Institutions et collectivités régionales » ; DREAL, DRAC, Rectorat, Région,
- **des membres partenaires** regroupés dans le collège « Acteurs de l'AUE ».

Un conseil d'administration a organisé l'élection des membres du bureau et requis notamment une proposition de modification de l'article 9 des statuts.

Constitution

Les modifications statutaires, adhésions et dirigeants de l'association Les CAUE d'Occitanie ont été déclarées le 20 novembre 2017 en Préfecture. Une annonce de modification des statuts (titre et objet) a été publiée au Journal Officiel le 23 décembre 2017.

L'opération de fusion a été enregistrée le 20 octobre 2017 auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, les droits fixes ont été acquittés lors du dépôt de la déclaration.

Ses derniers statuts ont été modifiés en assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2017 (articles 6, 8 et 9) et déclarés en Préfecture.

Conseil d'administration

▪ Collège « CAUE »

Membres actifs avec voix délibérative :

- Karine ORUS-DULAC, Présidente du CAUE de l'Ariège ;
- Michel CORNUET, Président du CAUE de l'Aude ;
- Danièle VERGONNIER, Présidente du CAUE de l'Aveyron ;
- Maryse GIANNACCINI, Présidente du CAUE du Gard ;
- Ghislaine CABESSUT, Présidente du CAUE de la Haute-Garonne ;
- Gérard FAUQUÉ, Président du CAUE du Gers ;
- Danielle DEVIERS, Présidente du CAUE du Lot ;
- Sophie MALIGE, Présidente du CAUE de la Lozère ;
- Christiane AUTIGEON, Présidente du CAUE des Hautes-Pyrénées ;
- Alain COUZINIÉ, Vice-président du CAUE du Tarn, désigné pour représenter Gilles TURLAN, Président du CAUE du Tarn ;
- Colette JALAISE, Présidente du CAUE de Tarn-et-Garonne.

Membres actifs avec voix consultative :

- Agnès LEGENDRE, Directrice du CAUE de l'Ariège ;
- Renaud BARRÉS, Directeur du CAUE de l'Aude ;
- Dominique JACOMET, Directeur du CAUE de l'Aveyron ;
- Stéphane CARTOU, Directeur du CAUE du Gard ;
- Françoise FAVAREL, Directrice du CAUE de la Haute-Garonne ;
- Philippe BRET, Directeur du CAUE du Gers ;
- Mathieu LARRIBE, Directeur du CAUE du Lot ;
- Caroline ENTRAYGUES, Architecte conseil du CAUE de la Lozère ;
- François de BARROS, Directeur du CAUE des Hautes-Pyrénées ;
- Ondine JOUVE, Directrice du CAUE du Tarn ;
- Laurence CAHUZAC, Directrice du CAUE de Tarn-et-Garonne ;
- Philippe LABAUME, Délégué régional de l'association Les CAUE d'Occitanie.

Conseil d'administration

▪ Collège « Institutions et collectivités régionales - Membres de droit avec voix délibérative :

Il a été demandé à chaque personne morale de désigner nominativement une personne physique pour la représenter. Les personnes désignées sont les suivantes :

- Dominique SALOMON, Vice-présidente du Conseil régional d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, désignée titulaire par Mme Carole DELGA, Présidente, pour la représenter,
- Laurent ROTURIER, Directeur régional des Affaires Culturelles d'Occitanie,
- Philippe GUERINET, Directeur adjoint de l'Aménagement à la Direction régionale de Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie,
- Brigitte QUILLOT-GESSEAUME, Déléguée académique de l'action culturelle, désignée titulaire pour représenter le Rectorat académie de Toulouse.

Bureau

L'association est présidée par Mme Ghislaine CABESSUT et le bureau est composé de :

- deux Vice-présidents M. Michel CORNUET et Mme Maryse GIANNACCINI,
- d'une Trésorière, Mme Danièle VERGONNIER et son adjoint, M. Gérard FAUQUÉ,
- d'un Secrétaire M. Alain COUZINIÉ.

Zoom FNCAUE - Membres élus par le collège Présidents au conseil d'administration de la FNCAUE :

Michel CORNUET, Président du CAUE de l'Aude,
Danièle VERGONNIER, Présidente du CAUE de l'Aveyron,
Maryse GIANNACCINI, Présidente du CAUE du Gard,



Assemblée générale constitutive de l'Union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Occitanie, le 22 septembre 2017, à Bourgs-en-Colagne (Lozère) en présence des partenaires et visite d'aménagements

Gestion sociale du personnel, administrative & logistique

Gestion sociale du personnel

Au 31 décembre 2017, l'effectif régional est de 3 salariés (2,87 ETP) :

- Philippe LABAUME, délégué régional,
- Fabienne RODRIGUEZ, chargée de l'administration et du développement des formations internes,
- Séverine TOULIS, animatrice régionale, chargée de communication.

Evolution en cours d'année :

- Départ à la retraite de Marie-Thérèse PIOVESAN, agent d'entretien, qui a souhaité faire valoir ses droits à compter du 1^{er} novembre 2017 et n'a pas été remplacée,
- Recrutement en contrat à durée déterminée, du 20 mars 2017 au 21 juillet 2017 d'Anne FONTAINE-MEYER en remplacement de Séverine TOULIS et avenant de renouvellement au contrat de travail, pour réaliser l'exposition 40 ans/40 bâtiments qui a pris fin le 22 octobre 2017,
- Augmentation du temps de travail de Fabienne RODRIGUEZ (de 117h à 132h par mois depuis le 1^{er} mars 2016) par un troisième avenant à durée indéterminée.

Répartition du temps de travail de l'équipe régionale

Vie du réseau	58 jours
Missions	395 jours
Partenariat	8,5 jours
Gestion interne	133,5 jours
Total	595 jours

Actions conduites :

■ **10 réunions d'équipe** : temps collectifs d'échange, de coordination, de développement et de cohésion, en complément de 6 réunions de travail avec la Présidente,

■ **Entretiens professionnels** : conformément à la convention collective des CAUE, ces entretiens sont conduits par le délégué régional et par la chargée de l'administration pour l'agent d'entretien. Ils ont permis de définir les priorités de formation 2018/2019,

■ Formations suivies :

- **Philippe LABAUME** : 2 jours, Cycle d'évolution professionnelle Directeurs, perfectionnement, organisés par la FNCAUE et 2,5 jours, Accompagner l'intégration de la TVB dans les projets de territoire (SCOT, PLUI), organisés par l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine,
- **Fabienne RODRIGUEZ** : 2 jours, Cycle d'évolution professionnelle Membres des équipes, perfectionnement, organisés par la FNCAUE,
- **Séverine TOULIS** : stage en entreprise, du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, dans le cadre du MS conseil et ingénierie en organisation (CIF - CNAM de Paris).

■ Suivi des mises à disposition de personnel des CAUE :

Suite à une décision du conseil d'administration du 12 mai 2010 de pouvoir s'appuyer sur les équipes des CAUE dans le cadre de mises à disposition de personnels par voie de convention sans but lucratif et, sur la base d'un modèle de convention validé par un fiscaliste et en conseil d'administration du 7 juillet 2011, 24 conventions entre l'union régionale et les CAUE volontaires ont été mises en œuvre en 2017.

Gestion administrative

La gestion administrative, service support de l'association, permet l'organisation et l'optimisation des processus administratifs :

- Application des règles comptables, administratives et sociales propres aux associations et à la convention collective nationale des CAUE,
- Mise en œuvre du budget approuvé en assemblée générale,
- Appui à l'organisation et au suivi des instances statutaires.

Actions conduites :

- Interface entre les deux unions régionales dans le cadre de l'opération de fusion, en lien avec le cabinet AEC Conseils,
- Suivi et mise en œuvre de la convention de location civile d'activité portant sur l'URCAUE en Languedoc-Roussillon et de son avenant,
- Comptabilité et gestion courante des deux unions régionales et transfert à la date de réalisation de la fusion,
- Actualisation des comptes bancaires et des dirigeants auprès du service professionnel du Crédit Agricole,
- Gestion administrative et financière mensuelle auprès d'Uniformation portant sur le CIF,
- Gestion relative aux contrats de travail (un CDD et son avenant, fin de contrats dont un départ à la retraite),
- Relations avec l'URSSAF, l'IRCANTEC et Malakoff Médéric suite au dysfonctionnement de la DSN chez notre prestataire,
- Rédaction du rapport de gestion des comptes annuels,
- Montage, engagement et élaboration des dossiers administratifs et financiers après quitus technique,
- Suivi des mises à disposition de personnel par voie de convention sans but lucratif,
- Formalisation d'une notice d'utilisation des documents pour justifier le programme régional dans le cadre de la mise à disposition de personnels par voie de convention sans but lucratif sur des fonds FEDER.

Gestion logistique

La gestion de la chaîne logistique de l'association est assurée en interne :

- Suivi des consommations d'énergie et d'eau,
- Réduction de la diffusion des supports papiers,
- Collecte et recyclage des consommables par Conibi,
- Utilisation de produits biodégradables pour l'entretien de nos locaux.

Actions conduites :

- Suivi rigoureux des consommations d'énergies et d'eau (surface des bureaux 124 m²),
- Envoi par message électronique des convocations aux réunions statutaires (statuts modifiés),
- Utilisation de la plateforme collaborative Extranet permettant le partage de données à distance,
- Contractualisation avec Net Sol Éco SCOP pour l'entretien et le nettoyage des locaux (suite au départ de l'agent d'entretien),
- Mise en œuvre logistique d'audioconférences et de visioconférences, quand bien-même certaines réunions en présentiel restent indispensables,
- Attention portée aux déplacements doux et économes ; l'équipe régionale privilégie l'utilisation du vélo et des transports collectifs (bus, métro, train, covoiturage, ...), Depuis juillet 2010, l'Union régionale est sociétaire de la coopérative d'autopartage Citiz. En cas de nécessité, l'équipe régionale a accès à un des véhicules Citiz.



Pour rappel, l'association est locataire des bureaux depuis le 1er janvier 2007. Le contrat a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2018.

2

Coordination et valorisation...

Coordination et valorisation du réseau territorial de compétences et de partenariat développé par les CAUE sur la région.

Article 2 - statuts

- Coordination des CAUE d'Occitanie
- Valorisation des CAUE & communication mutualisée

Coordination des CAUE d'Occitanie

Objectifs

- Constitution de l'union régionale les CAUE d'Occitanie (statuts, gouvernance, modalités de travail collectives, définition de priorités..),
- Engagement des réflexions en matière de mutualisation (organisation, communication...),
- Développement des projets communs avec les CAUE volontaires.

Les actions conduites

En 2017, se sont tenues 41 rencontres (en présentiel ou audioconférence) associant les 13 CAUE d'Occitanie :

- **Réunions statutaires et séminaires** associant Président(e)s, Directrices et Directeurs afin d'accompagner l'année de transition et de passage de deux unions régionales à l'Union régionale Les CAUE d'Occitanie et d'en définir les modalités de gouvernance (10 réunions),
- **Réunions de direction** afin de préparer des décisions, des partenariats renouvelés avec les acteurs régionaux et afin de suivre les projets engagées (7 réunions),
- **Réunions de travail** dans le cadre d'ateliers (politique régionale Bourgs-centres), de trois groupes projet (40 ans de la loi de 1977, Trame verte et bleue, Bâti XXème et rénovation énergétique) : 24 réunions dont 4 audioconférences.

Zoom FNCAUE

Renaud Barrès CAUE 11, Philippe Bret CAUE 32 et Françoise Favarel CAUE 31 représentent les CAUE d'Occitanie à la Conférence Technique Permanente (CTP). R. Barrès représente la CTP au CA de la FNCAUE. Les réunions de directions permettent des échanges en amont.

Bilan global des participations CAUE aux réunions UR

	Nombre de réunions	Participation CAUE attendue		Participations réelles	Pourcentage participation
		Par réunion	Total		
AG, CA et Réunion Président(e)s/Directrices et Directeurs	10	13	130	80	62%
Réunions de Direction	7	13	91	46	51%
Ateliers Bourgs centres	3	13	39	17	44%
Groupe Projet 40 ans/40 bâtiments					
présentielle	3	12	36	18	50%
audio	1	12	12	3	25%
Groupe projet AMI/Trame verte et bleue	5	7	35	30	86%
Groupe projet Bâti XX et rénovation énergétique					
présentielle	9	6	54	44	81%
audio	3	6	18	11	61%
Total					
Présentielle	37	-	385	235	61%
audio	4	-	30	14	46%

Pour en savoir plus : cf. annexe « Contributions CAUE aux activités de l'UR Les CAUE d'Occitanie »

Valorisation des CAUE & communication mutualisée

Plateforme mutualisée www.caue-mp.fr

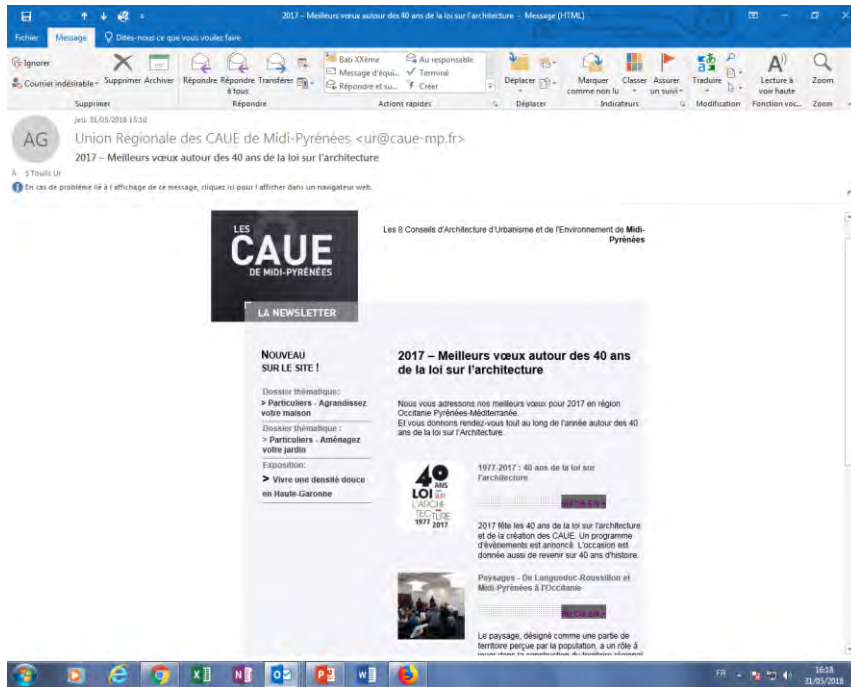
1. Publication d'articles et de communication sur le site www.caue-mp.fr

- Publication de contenus éditoriaux de dimension régionale : Paysages d'Occitanie, 40 ans de la *Loi de l'architecture*, Journées nationales de l'architecture, programmation de l'exposition *40 ans-40 bâtiments Histoire d'archi(s) en Occitanie*,
- Premières articulations éditoriales avec les contenus www.caue-lr.fr,
- Publication d'une (dernière) newsletter régionale UR CAUE de Midi-Pyrénées (janvier 2017 – Vœux et 40 ans de la Loi sur l'architecture).

2. Suivi des contrats d'hébergements et de Webmastering

- Suivi des contrats d'hébergements, gestion de la plateforme Extranet, articulation et suivi des prestataires.

Exemples de publications à l'échelle régionale



Newsletter régionale de l'Union régionale Midi-Pyrénées Janvier 2017 - Vœux et 40 ans de la Loi sur l'Architecture



Article annonçant une rencontre sur les paysages de Languedoc-Roussillon & Midi-Pyrénées à l'Occitanie

Suivi de fréquentation 2017 des sites www.caue-lr.fr & www.caue-mp.fr

	www.caue-lr.fr	www.caue-mp.fr
Nombre de visites (sessions)	41 182	72 462
Nombre de visiteurs (Utilisateurs)	30 271	52 640
Nouvelles visites	29 870	52 306
Moyenne du nombre de visites mensuelles	2 756	4 764
Taux de rebond	57,64 %	49,70 %
Pages vues	100 787	267 305
Nb moyen de pages vues par session	2,45	3,69
Nb moyen de sessions par utilisateur	1,36	1,38
Temps moyen passé sur le site	2' 00s	2' 37s

Premières communications - Union régionale Les CAUE d'Occitanie

1. Déclinaison régionale de la nouvelle charte graphique nationale

- Papier en tête, carte de visite,
- Coordination de la conception du nouveau logo Les CAUE d'Occitanie.



2. Vers une communication numérique www.les-caue-occitanie.fr

- Réservation d'un nouveau nom de domaine,
- Rédaction d'un cahier des charges pour la création d'une page d'accueil commune aux plateformes www.caue-lr.fr & www.caue-mp.fr

Zoom FNCAUE

Marie Bardet CAUE 11 et Séverine Toulis Union régionale, ont participé au groupe G08 Communication-Info-ressources pour la refonte de l'identité graphique nationale et régionale et la création d'outil et supports pédagogiques.

Communication presse

L'ARCHITECTE ET L'URBANISTE

2017 : La loi sur l'architecture et les CAUE ont 40 ans

En 1977, une loi sur l'architecture est promulguée en France, dont l'idée force est la reconnaissance de l'intérêt public de la qualité architecturale et de son harmonieuse insertion dans le milieu environnant.

OBJECTIF : QUALITÉ !
Il était grand temps de parler de qualité, après la reconstruction d'après-guerre, l'édification massive de grands ensembles et les opérations de « rénovation urbaine » pratiquées jusqu'au milieu des années 1970. C'est dans ce contexte que l'État se dote de grands outils de l'aménagement et crée les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), dont l'objectif est de promouvoir la qualité de l'architecture et de l'aménagement, et de favoriser la participation des habitants à l'élaboration de leur cadre de vie. Acteurs de terrain, les CAUE ont, dès leur création et parce que cette démarche leur semblait évidente, pris en compte la mémoire des lieux, l'équilibre des territoires et travaillé à la cohérence de l'aménagement.

D'INCESSANTES ÉVOLUTIONS, DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES AUX NOUVEAUX ENJEUX
En 40 ans, la politique publique d'aménagement du territoire a fortement évolué. La décentralisation a conduit à une délegation toujours plus grande des responsabilités d'aménagement aux collectivités locales.



* « Côté piles, côté façades » : chasse au trésor architecturale à Sommières

Les questions environnementales et de développement durable sont devenues incontournables et ont précisé l'objectif à atteindre : la mise en place d'un urbanisme adapté aux évolutions sociales, économiques et environnementales, moins consommateur d'espace, plus respectueux du foncier agricole et de l'environnement, qui prenne en compte les mutations du territoire et crée les conditions propices à un développement harmonieux du cadre de vie.

LE RÔLE DES CAUE
Ancrés dans la réalité du terrain, les CAUE, qui se situent à l'interface des différents acteurs (décideurs, professionnels et usagers), accompagnent les collectivités dans leurs projets, en apportant une aide à la réflexion et à la décision. En se positionnant le plus en amont possible, ils aident les élus à reformuler leurs attentes, à formaliser les problématiques, à identifier les enjeux, freins et atouts d'un projet. Cet accompagnement, réalisé en toute indépendance, prend en compte tous les paramètres indispensables à la pertinence du projet, offrant les conditions de son intelligence et de sa réussite. Le développement culturel qu'assurent les CAUE à travers leurs actions de sensibilisation, d'information, de formation et de conseil, à toute son importance, car il importe plus que jamais de faire de chacun un acteur pleinement responsable de son cadre de vie et, au-delà, un citoyen responsable de sa planète. Cela justifie le travail d'animation et de médiation des CAUE, qui diffusent des documents d'information et de sensibilisation afin de nourrir la réflexion de leurs différents partenaires. Pionniers du cadre de vie, les CAUE s'adaptent continuellement aux nouveaux enjeux du territoire : accessibilité, préservation de l'environnement et de la biodiversité, nouvelles mobilités, transition (notamment énergétique) pour le développement durable... Cela leur permet de constater combien les territoires sont évolutifs et à quel point chacun d'entre eux possède un vécu qui lui est propre. Cette riche expertise leur vaut d'être fréquemment associés aux formations des acteurs des territoires, sur des thèmes aussi variés que les paysages, l'agriculture péri-urbaine, la densification du pavillonnaire, les trames verte et bleue, urbanisme et énergie, architecture et patrimoine...

Pour l'Union Régionale des CAUE
ANNE-MARIE LLANTA
Architecte-conseiller au CAUE du Gard

■ En cette année anniversaire de la loi sur l'architecture, les CAUE de la région Occitanie préparent une sélection régionale de réalisations architecturales. En mettant en évidence les principales évolutions depuis 1977, elle permettra de resituer les différents contextes et ouvrira des perspectives aux innovations actuelles.



* Découverte de la chapelle de Salimènes avec des élèves du collège de Sommières

Patrimoine en région | Printemps / Été 2017 33

L'ARCHITECTE ET L'URBANISTE

Redynamiser les centres anciens

« Créer un multi-services rural au cœur du village renforce le lien social »
« Une nouvelle manière d'habiter les tissus denses des centres anciens en captant la lumière par la toiture »



que l'amélioration des espaces publics (mise en valeur des rues et places, renouvellement d'équipements...) à un effet direct sur les investissements privés. Un passage des différentes actions pour être envisagé, en fonction des moyens de la collectivité. La mobilisation des habitants est un autre facteur essentiel de la réussite des projets.

L'IMPLICATION DES CAUE AUPRÈS DES ÉLUS
Acteurs de terrain, les CAUE, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, accompagnent les élus dans leurs réflexions et les aident à choisir les outils et dispositifs appropriés pour redynamiser les centres anciens. On peut citer à titre d'exemple l'implication du CAUE de l'Aude, qui a lancé en 2015 un concours d'idées sur le thème « Revivre un centre-bourg », prolongé par une exposition et par une plaquette de sensibilisation destinée aux élus, sur le thème : « Diagnostic, méthode et outils pour revitaliser les coeurs de village ». Un film documentaire « Centre-bourg - Le fil rouge » donne la parole aux habitants des deux bourgs ruraux qui ont servi de sujets d'études pour le concours d'idées, dont l'objet était de revisiter les manières de vivre et les formes d'habitat dans les centres anciens, afin de les rendre à nouveau désirables.

Pour l'Union régionale des CAUE
ANNE-MARIE LLANTA
Architecte-conseiller au CAUE du Gard

■ Informations sur les documents cités
CAUE 11 - Marie Barlet, chargée de communication et du centre de ressources - 04 68 11 96 20

Télécharger la plaquette :
caue-11.fr/quel-devenir-pour-les-coeurs-de-nos-villages

Patrimoine en région | Hiver 2017-2018 33

Contribution éditoriale d'Anne-Marie Llanta du CAUE 30 à la revue *Patrimoine en région*.

Revue qui couvrait le territoire de l'ancienne région Languedoc-Roussillon diffusée depuis le 1^{er} janvier 2017 sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie.

3

Représentation et promotion des CAUE...

Représentation et promotion des CAUE auprès des institutions, collectivités et acteurs régionaux, nationaux et européens

Article 2 - statuts

- Auprès de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée
- Dans le cadre du réseau Paysage Occitanie
- Auprès d'Envirobot Occitanie
- Auprès d'instances régionales

Représentation et promotion des CAUE auprès de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

En 2016, des rencontres entre Madame Salomon, Vice Présidente de la Région et les Présidente(e)s des CAUE d'Occitanie ont permis d'affirmer la volonté de poursuivre à l'échelle de l'Occitanie le partenariat pluriannuel entre Région et CAUE qui existait en Midi-Pyrénées. Un nouveau cadre sous la forme d'un protocole d'accord 2018/2021 a donc été défini en 2017 en parallèle de la constitution de l'UR Les CAUE d'Occitanie. Ce protocole a été adopté en CA de l'UR Les CAUE d'Occitanie le 22 septembre 2017 et en Commission permanente de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée le 15 décembre 2017.

Objectifs

- **Définir un nouveau cadre de partenariat** entre la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée et l'UR Les CAUE d'Occitanie représentant le réseau régional,
- **Inscrire ce partenariat dans la durée** en s'appuyant sur un positionnement collectif des CAUE.

Actions conduites

- **Réunions politiques et techniques** avec les élus de la Région et des CAUE, les services de la Région (aménagement du territoire, patrimoine et environnement), les directrices et directeurs des CAUE ainsi que l'équipe régionale (environ 10 réunions de travail),
- **Rédaction d'une première version du protocole** avec les directrices et les directeurs des CAUE, puis aller et retour entre les services de la Région et les CAUE afin de stabiliser une version 7 du document,
- **Examen du projet de protocole en CA du 22 septembre**, dernier ajustement puis adoption du document par la commission permanente de la Région le 15 décembre 2017,
- **Grandes thématiques du protocole** : accompagnement de la politique régionale en faveur des Bourgs-centres, aménagement et développement du territoire régional, développement par la patrimoine, transition écologique, transition énergétique,
- **Modalités de mise en œuvre** : conventions annuelles sur la base de programmes de travail proposés par les CAUE volontaires...

Pour en savoir plus : cf. Protocole d'accord pluriannuel 2018/2021

Représentation et promotion des CAUE dans le cadre du Réseau Paysage Occitanie

Soutenu depuis 2004 par les différents ministères de l'Environnement, le Réseau Paysage Midi-Pyrénées copiloté par la DREAL et l'URCAUE a permis de développer des actions d'animation pour la prise en compte des paysages dans les territoires. La DREAL Occitanie, s'appuyant sur un rapport d'inspection sur la dynamique des réseau paysage a souhaité déployer cette expérience à l'échelle de l'Occitanie. Le conseil d'administration de l'UR Les CAUE d'Occitanie a répondu favorablement à la poursuite du partenariat et d'un rôle de copilotage du Réseau Paysage Occitanie.

Objectifs

- **Définir un nouveau cadre pluriannuel** définissant les finalités, le pilotage et les modalités d'implication des différents acteurs et parties prenantes du Réseau Paysage Occitanie,
- **Impliquer l'ensemble des CAUE d'Occitanie volontaires** afin de déployer le Réseau Paysage sur l'ensemble du territoire régional.

Actions conduites

- **Réunions et échanges autour des finalités et du fonctionnement** du Réseau Paysage Occitanie dans le cadre du comité d'animation associant : la DREAL Occitanie (Département Sites et Paysages / Divisions Ouest et Est), le laboratoire Geode de l'Université de Toulouse Jean Jaurès, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, le PNR des Pyrénées ariégeoises, les CAUE de l'Ariège, de l'Aude, du Gard, du Lot et l'UR Les CAUE d'Occitanie.
- **Contribution à la rédaction de la convention cadre de partenariat** pour l'animation du Réseau paysage Occitanie 2018/2021 avec le CAUE d'Ariège et le CAUE du Lot qui en définit les principaux objectifs en lien avec les recommandations du rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable sur les démarches paysagères dans les régions d'Europe, les instances et partenaires, les engagements des signataires (DREAL Occitanie, UR Les CAUE d'Occitanie, Ecole nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, Université de Toulouse Jean Jaurès), et les modalités de fonctionnement.

Représentation et promotion des CAUE auprès d'Envirobot Occitanie

L'implication des CAUE au sein des centres de ressources régionaux respectivement Ecobat LR en Languedoc-Roussillon et le CeRCAD en Midi-Pyrénées est effective depuis plusieurs années. Il a permis de développer des partenariats avec les professionnels (maîtres d'œuvre, entreprises, artisans...) et d'accompagner des démarches de progrès en matière de construction et d'aménagement (Bâti buzz, Bâtiment durable et Quartier durable...). Le conseil d'administration de l'UR a souhaité poursuivre ce partenariat à l'échelle de l'Occitanie.

Objectifs

- **Poursuivre à l'échelle de l'Occitanie le partenariat engagé en Languedoc-Roussillon entre les CAUE et Ecobat LR et en Midi-Pyrénées entre les CAUE et le CeRCAD,**
- Décliner à l'échelle régionale un des axes de l'accord cadre triennal entre la FNCAUE et l'ADEME (réseau Bâtiment Environnement Espace Pro) du 25/01/2017.

Actions conduites

- **Implication, représentation et promotion des CAUE** (avec l'appui des CAUE de l'Aude, du Gard et du Gers) tout au long de la démarche de fusion conduite tout au long de l'année 2017 entre EcoBat LR et le CeRCAD,
- **Contribution aux réunions de travail** (organisation, gouvernance, missions...) pour la création d'un centre de ressource à l'échelle de l'Occitanie,
- **Participation à la création d'Envirobot Occitanie** le 14 décembre 2017 lors du salon Energaïa de Montpellier et représentation des CAUE d'Occitanie au sein du Conseil d'administration et du bureau par Michel Cornuet, Vice-Président de l'UR Les CAUE d'Occitanie.

Représentation et promotion des CAUE auprès d'instances régionales

La création de la région Occitanie a entraîné en 2017 une réorganisation de l'ensemble des instances régionales. Les principales représentations régionales officielles des CAUE d'Occitanie ont donc dû être questionnées dans le cadre du nouveau projet associatif de l'Union Régionale.

Objectifs

- **Développer à l'échelle de l'Occitanie** les représentations régionales des CAUE qui étaient effectives en Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées,
- **Favoriser la reconnaissance officielle des CAUE** au sein de nouvelles instances et démarches régionales.

Actions conduites

- **Protocole de partenariat « Reconquête des friches en Occitanie »** démarche pilotée par la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée : L'UR Les CAUE d'Occitanie est signataire et contribue à ce titre au comité de pilotage régional afférent,
- **Comité Régional de la Biodiversité** : L'UR Les CAUE d'Occitanie siège au sein du troisième collège (cf. arrêté du 07/11/2017) représentée par le délégué régional,
- **Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)** : Par arrêté préfectoral du 10/10/2013, l'URCAUE Midi-Pyrénées siégeait au CESER représenté par Ondine Jouve (CAUE Tarn). A la suite du renouvellement fin 2017 du CESER, l'UR Les CAUE d'Occitanie n'est plus représentée,
- **QUALIBAT Occitanie** : les URCAUE Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, siégeaient au sein des instances régionales de Qualibat. La représentation des CAUE est conservée à l'échelle de l'Occitanie (représentants CAUE du Gers et du Gard).

4

Conduite ou coordination d'actions...

Conduite ou coordination d'actions et d'opérations spécifiques d'intérêt régional, sur des zones géographiques intéressant plusieurs départements

Article 2 statuts

- Planifications, territoires, Bourgs-centres
- Culture et patrimoine
- Paysage et biodiversité
- Transition énergétique

Planification, Territoires, Bourgs-centres

L'aménagement du territoire (compétence régionale) et la politique régionale Bourgs-centres constituent une des thématiques privilégiées par les CAUE d'Occitanie pour la conduite d'actions régionales. Elles sont déployées avec les directions de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée concernées et la direction de l'aménagement de la DREAL.

Objectifs

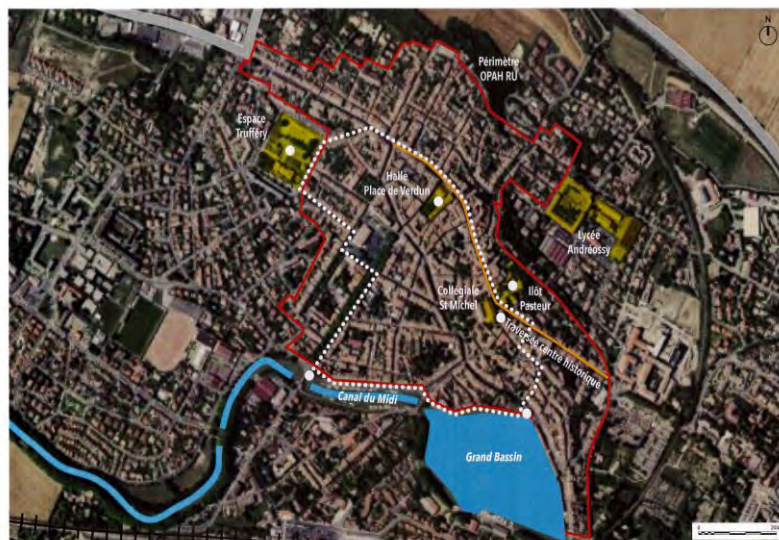
- **Coordonner les CAUE qui accompagnent les politiques de la Région** en matière d'aménagement du territoire, de valorisation des bourgs-centres, de reconquête des friches et de contrats territoriaux,
- **Faciliter l'implication des CAUE volontaires** pour les démarches régionales conduites par la DREAL en matière d'urbanisme.

Actions conduites

- **Coordination des CAUE** qui accompagnent la politique régionale en faveur des bourgs-centres Occitanie/Pyrénées Méditerranée : organisation, en lien avec les CAUE concernés, d'ateliers de travail sur le terrain, aide à la définition commune de méthodes, contribution à la réalisation de fiches sur les bonnes pratiques avec la Région. Participation au séminaire « Bourgs centres » lors d'une réunion de l'Assemblée des Territoires Occitanie,
- **Contribution au comité de pilotage régional « reconquête des friches en Occitanie »** animé par la Région dans le cadre du SRADDET et aide à la préparation de l'appel à manifestation d'intérêt afférent,
- **Participation et contribution aux ateliers et aux groupes de travail régionaux** pour la préparation du SRADDET et des politiques territoriales (Forum Occitanie 2040) ; diffusion des informations aux CAUE,
- **Mobilisation des CAUE et participation** aux ateliers et groupes de travail organisés par la DREAL concernant **la planification et l'urbanisme** : Club PLUi Occitanie, démarche « concertation dans les documents d'urbanisme », labellisation écoquartier, séminaire revitalisation des centres anciens,
- **Contribution au déploiement de la démarche Quartier Durable Occitanie** portée par Envirobat Occitanie et soutenue notamment par la Région.

Ateliers

Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées Méditerranée



Document préparatoire réalisé par le CAUE de l'Aude pour l'atelier de Castelnau (11)



Après une visite de terrain, travail collectif en sous-groupe pour l'atelier de Saint-Béat (31)

Dans le cadre de l'accompagnement de la politique régionale en faveur des « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » par les CAUE d'Occitanie, il a été proposé d'organiser des ateliers de travail sur le terrain associant Région, CAUE(s) et acteurs départementaux et locaux afin de développer le travail en réseau et d'expérimenter la démarche sur différents bourgs. Le choix des sites est à la fois représentatif de la diversité des territoires régionaux et de la typologie des bourgs-centres. En 2017, trois ateliers ont été organisés par la Région, le CAUE concerné et l'Union régionale *Les CAUE d'Occitanie* : atelier de Saint Béat (31) le 6 avril, atelier de Salviac (46) le 26 juillet et atelier de Castelnau (11) le 24 octobre.

Pour en savoir plus : cf. comptes-rendus des ateliers Bourgs centres

Culture et Patrimoine

La culture et le patrimoine, au cœur des missions des CAUE, constituent une des thématiques privilégiées pour la conduite d'actions régionales. Elles sont déployées en lien avec les directions de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée concernés, la DRAC et les acteurs régionaux de l'architecture.

Objectifs

- **Coordonner les CAUE et contribuer à l'animation des ressources et des acteurs régionaux** de l'architecture en Occitanie,
- **Faciliter l'implication des CAUE volontaires** pour des démarches régionales, en faveur du patrimoine et de la qualité architecturale.

Actions conduites

- **A l'occasion des 40 ans de la Loi sur l'architecture**, conception d'une exposition *40 ans /40 bâtiments Histoire(s) d'archi(s) en Occitanie*, retraçant sur la période de 1977-2017 et sur les 13 départements de l'Occitanie,
- **Contribution au premier Mois de l'architecture en Occitanie du 18 mai au 18 juin** (événement programmé sur l'ancienne région Languedoc-Roussillon): réunions de programmation et d'évaluation, aide à la mobilisation des CAUE de l'Ouest de l'Occitanie,
- **Contribution aux journées nationales de l'architecture des 14 et 15 octobre** : participation aux réunions de programmation avec les acteurs de l'architecture (Maison de l'architecture, CROA Occitanie),
- **Contribution à une nouvelle reconfiguration régionale des acteurs de l'architecture** : rencontres régulières avec la DRAC et les acteurs (ENSAT, Pôle de formation continue, CROA...), la région Occitanie (concertation patrimoine culture et tourisme),
- **Participation aux ateliers** conduits par la Région dans le cadre de la définition de la **stratégie régionale en faveur du patrimoine** (contributions écrites, diffusion des supports aux CAUE...) et à la commission culture patrimoine de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP),
- **Contribution à la valorisation du patrimoine régional** : remise du Label patrimoine XXème en Occitanie, présentation des systèmes constructifs à Toulouse métropole...

Exposition

40 ans / 40 bâtiments - Histoire(s) d'Archi(s) en Occitanie



Présentation de l'exposition les 14 et 15 octobre 2017 au Square Charles de Gaulle à Toulouse lors des journées nationales de l'architecture 2017

Extraits de 2 panneaux

Pour les 40 ans de la Loi sur l'architecture, une exposition à l'échelle de la région Occitanie a été conçue, valorisant 40 bâtiments (logements, bâtiments publics...) sélectionnés pour leurs caractéristiques architecturales, leur répartition géographique (sur les 13 départements) et calendaire (1 bâtiment par année).

L'exposition a été fabriquée en 3 jeux. Programmée pour la première fois lors des Journées nationales de l'architecture à Toulouse et à Carcassonne, elle fait l'objet depuis d'une programmation sur l'ensemble du territoire régional.

Pour en faciliter la communication, un kit de communication a été conçu (communiqué de presse, visuel et affiche sous Indesign).

Paysage et biodiversité

La FNCAUE en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique et sociale, Régions de France et l'Agence Française de la Biodiversité a lancé en 2016 un appel à manifestation d'intérêt « *Trame verte et bleue, de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale* ». Les CAUE d'Occitanie ont proposé une candidature articulant paysage et biodiversité, en lien avec la Région et la DREAL Occitanie. Cette démarche collective, nourrie des travaux sur la paysage de plusieurs années à l'échelle régionale et conduite dans un contexte de structuration des outils régionaux de la biodiversité, a été l'occasion pour les CAUE de renouveler localement des actions et partenariats.

Objectifs

- **Favoriser la prise en compte de la connaissance des paysages d'Occitanie** dans les dispositifs régionaux d'aménagement et le développement de ressources déclinables dans les actions CAUE (conseil, formation, sensibilisation,
- **Développer le paysage comme outil de médiation** pour valoriser la biodiversité dans les projets,
- **Favoriser un positionnement des CAUE d'Occitanie sur la biodiversité** et son jeu d'acteurs en lien avec la stratégie nationale de la FNCAUE.

Actions conduites

- **Coordination du projet « Arpenter le paysage pour appréhender la TVB »**, porté par sept CAUE d'Occitanie volontaires (Ariège, Aude, Gard, Haute-Garonne, l'Hérault, Lot et Tarn), visant à expérimenter des approches fondées sur « le vécu et le perçu » du territoire dont le paysage est une représentation. Objectif : aborder de façon concrète la biodiversité et déployer localement le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),
- **Participation et contribution au Comité régional de la biodiversité** ; ateliers de travail organisés dans le cadre de la démarche de socio-design pour la co-construction de l'Agence Régionale Biodiversité ; groupe projet animé par Nature Midi-Pyrénées pour l'élaboration d'une boîte à outils « Zones humides et urbanisme »,
- **Coordination pour la rédaction par les CAUE**, d'articles sur les paysages traversés par les chemins de Saint-Jacques dans le cadre du projet d'ouvrage sur les 20 ans du classement Unesco édité par l'ACIR (CAUE 32, 46, 48, 64 et DREAL).

Ateliers

Arpenter la paysage pour appréhender la trame verte et bleue en Occitanie



Lecture de paysage, géomorphologie et trame verte et bleue, atelier du pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix (CAUE 09)



Restitution d'un exercice de zonage, atelier gardois (CAUE 30)



Production collective en salle, atelier du Lauragais (CAUE 11, 31 et 81)

En amont de la préparation des ateliers, les réunions techniques du groupe projet rassemblant sept CAUE d'Occitanie volontaires et animé par l'UR, ont conduit à définir une trame méthodologique et des formats d'intervention communs, adaptés à la diversité des contextes et problématiques abordés à l'échelle de l'Occitanie.

Transition énergétique

Reconnus par la loi sur la transition énergétique, les CAUE sont à même d'apporter leur expertise et leur approche transversale particulièrement en développant un partenariat étroit avec les acteurs régionaux (ADEME, Agence Régionale Energie Climat en préfiguration, centres de ressources dans le domaine de l'aménagement et de la construction durable, collectivités, plateformes territoriales de rénovation énergétique, Parcs nationaux, Parcs Naturels Régionaux ...) et en accompagnant la démarche Région à Energie positive.

Objectifs

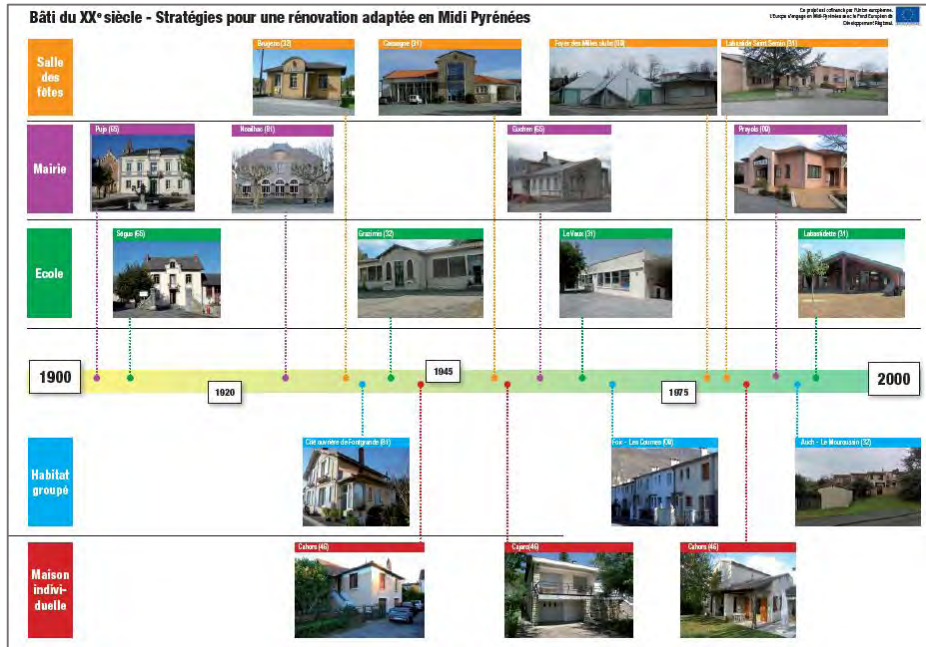
- **Coordonner les CAUE et contribuer à la coopération des ressources et acteurs régionaux** de l'architecture et de l'énergie en Occitanie,
- **Soutenir des approches globales et transversales** (architecturales, patrimoniales, thermiques et d'usage...).

Actions conduites

- **Coordination du programme de recherche-action soutenu par le FEDER *Bâti XXème – Stratégie pour une rénovation adaptée en Midi-Pyrénées*** ; coordination du groupe projet (6 CAUE) et du Comité de pilotage ; sélection des 18 bâtiments représentatifs des 4 périodes architecturales et des 5 typologies retenues ; sélection des prestataires et expertises pour la réalisation de 4 Simulations Thermiques Dynamiques (STD) et pour la réflexion d'une base de données ; suivi des productions, demande d'une prorogation du calendrier FEDER,
- **Finalisation de la démarche** Evaluation/valorisation d'opérations lauréates à l'appel à projet Bâtéco, conduites en 2016 avec l'ADEME ; réalisation d'un rapport de synthèse,
- **Participation et contribution au déploiement de la démarche *Bâtiments Durables Occitanie* (BDO)**, aux séminaires « Région à Energie positive », à la journée « Rénovation du bâti » de la DREAL.

Pour en savoir plus : cf. Protocole d'accord pluriannuel 2018/2021 et programme Bâti XXème, rapport « Valobatéco » ADEME/UR

Programme de recherche-action Bâti XXe – Stratégies pour une rénovation adaptée en Midi-Pyrénées



PRATIQUE > STRATÉGIES POUR UNE RÉNOVATION DU BÂTI DU DEUXIÈME SIÈCLE

Adapter et valoriser UNE ÉCOLE COMMUNALE 1945 - 1975

ÉCOLE DE LE VAUX - HAUTE-GARONNE

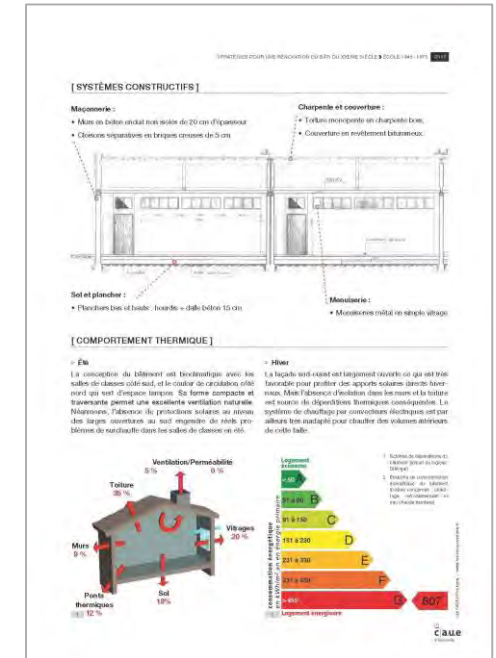
Maître d'ouvrage : Commune de Le Vaux
Maître d'œuvre : Inconnu
Année de construction : 1945
Typologie : École
État : École préservée
Localisation : Le Vaux
Zone climatique : Méditerranéenne
Orientation : Sud
Altitude : Moyenne (200 m)

[INTRODUCTION]

Contexte historique
En 1939, la Loi Falloux impose aux communes de plus de 500 habitants une école spéciale pour les filles. Le Vaux (503 habitants en 1943) ne possédait alors aucune école des garçons malgré une forte natalité mal contrôlée qui faisait passer l'école de filles à l'école pour les filles et donc construite en 1935, à l'initiative de l'architecte local, Maurice Loubert.

Bâtiment
L'école est représentative d'une conception moderniste et rationalisée, imposée par le premier plan de l'équipement national d'après guerre avec une trame orthogonale identique pour toutes les écoles primaires. L'agencement de l'école dans un contexte d'urgence, la progression chronologique et incohérente de son développement d'éléments de la construction préfabriqués, poutres, poteaux, murs, fenêtres, etc. La commune de Le Vaux, qui comptait 200 habitants en 1945, présentait des difficultés économiques et sociales. En 1952, la commune décide de construire un bâtiment neuf plutôt que d'agrandir l'école des filles. L'école des garçons qui prend la place actuelle est donc construite.

Le bâtiment
Ce bâtiment de style moderniste, construit en béton armé, présente une structure à ossature en béton armé et des murs en béton. L'agencement de l'école dans un contexte d'urgence, la progression chronologique et incohérente de son développement d'éléments de la construction préfabriqués, poutres, poteaux, murs, fenêtres, etc. La commune de Le Vaux, qui comptait 200 habitants en 1945, présentait des difficultés économiques et sociales. En 1952, la commune décide de construire un bâtiment neuf plutôt que d'agrandir l'école des filles. L'école des garçons qui prend la place actuelle est donc construite.



Présentation des 18 bâtiments sélectionnés pour leur représentativité des 4 périodes architecturales du XX^e siècle et des 5 typologies retenues ; mairie, école, salles des fêtes, maison individuelle et habitat groupé. Tous feront l'objet d'une description de leur état initial et de scénarios de rénovation.

Extraits (p. 1 et 4) de la fiche
Adapter et valoriser une école communale 1945-1975

5

Aide aux contacts...

Aide aux contacts avec tout organisme pouvant intéresser les CAUE dans le cadre de leurs missions

Article 2 - statuts

Aide aux contacts avec des organismes pouvant intéresser les CAUE

Objectifs

- **Valoriser les CAUE et leurs missions** dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, auprès des instances et acteurs régionaux ainsi que des acteurs publics ou privés de ces domaines,
- **Enrichir et optimiser les partenariats** des CAUE.

Actions conduites

Organisme	Type de contribution	Participation
DREAL Occitanie/Ecole du Paysage de Marseille	Participation au comité de suivi de l'atelier régional du paysage sur le Canal du Midi	CAUE 31, CAUE 11, UR
Région/Direction Tourisme	Contributions lors des ateliers régionaux du Tourisme	UR
Midi-Pyrénées Bois	Participation au jury de présélection pour le prix national de la Construction Bois	CAUE 09 et 31
Arfobois/Midi-Pyrénées bois	Participation au jury du Palmarès régional construction bois Occitanie	CAUE 09 et 31
Toulouse Métropole	Participation à la présentation des fiches pratiques patrimoine	CAUE 31, UR
Nature Midi-Pyrénées	Comité de pilotage pour la réalisation d'un guide « zones humides et urbanisme »	UR
Agence de coopération Interrégionale et Réseau Compostelle	Rédaction d'articles pour l'édition d'un beau livre 20 ans de classement UNESCO	CAUE 32, 46, 48, 64, DREAL, UR
Agence de l'eau Adour Garonne	Participation à la réalisation d'un guide « eau et urbanisme »	CAUE 31

6

Formation, échanges...

Formation des personnels organisation d'échanges techniques entre les CAUE ou avec toute personne ayant une activité dans les domaines des professions concernées par les CAUE.

Article - 2 statuts

- Info-formation
- Réseau Paysage d'Occitanie

Info-formation

Pour donner suite à la restitution de l'atelier 1 intitulé « *Comment mieux mutualiser et produire ensemble dans le cadre de l'Union régionale ?* », organisé au Pont-du-Gard en octobre 2016, des échanges par visioconférence avec le CAUE de l'Aude, du Gard, du Gers et de l'union régionale se sont poursuivis en 2017. Françoise Triaire, CAUE 30, a piloté ces échanges.

Objectifs

- **Apprendre à se connaître, échanger et s'organiser** dans un nouveau contexte.

Actions conduites

- **Définir les bases un lexique commun** de la formation ou de l'information et de la sensibilisation,
- **Réalisation d'une enquête pour dresser un état des lieux** des pratiques et des projets 2017, référencer les outils à partager et sonder les intérêts de nos collègues pour la mise en place d'un éventuel groupe de travail,
- **Organiser une journée de rencontre et d'échanges**, en créant un groupe de travail pour échanger sur nos pratiques en matière d'informations et de sensibilisations ainsi que travailler ensemble en développant des actions de formation.

Zoom FNCAUE

Renaud Barrès CAUE 11, Françoise Favarel CAUE 31 et Fabienne Rodriguez Union régionale, sont membres des pôles métiers et formation pilotés par Yves Brien, Directeur de la FNCAUE. Ils ont contribué notamment au « Guide emplois repères » et préparé la journée du 9 mai 2017 sur le décret qualité et sur les CAUE organismes de formation.

Le Réseau Paysage Occitanie

Outre la définition du cadre institutionnelle du déploiement du Réseau Paysage Occitanie (cf. partie 3.2), les échanges techniques organisés dans ce cadre par la DREAL et l'UR Les CAUE d'Occitanie, en lien avec les CAUE se sont poursuivis en 2017. Réunion plénière, Journées thématiques d'échanges et contributions au chantier « connaissance des paysages » ont montré les fortes attentes des acteurs du paysage vis-à-vis du Réseau Paysage.

Objectifs

- Contribuer dans un cadre collectif porté par les CAUE, au pilotage et à l'animation du Réseau Paysage Occitanie et notamment à son déploiement sur l'ensemble du territoire régional,
- Conduite du chantier « connaissance des paysages » dans le cadre du Réseau Paysage (diffusion et mise à disposition de données, contribution par l'entrée paysage aux schémas régionaux de planification, lien avec les observatoires des paysages...).

Actions conduites

- **Pilotage DREAL/UR Les CAUE d'Occitanie du Réseau Paysage Occitanie** : comité d'animation (6 réunions), contribution au « Paysage info »,
- **Animation de trois journées d'échanges** : journée régionale à Carcassonne « La politique du paysage en Occitanie, retours croisés avec la Catalogne, quelles perspectives à l'horizon 2020 ? », journée de rencontre des Observatoires Photographiques du Paysage à Carcassonne ; Journée thématique d'échanges « Habiter le littoral : prendre en compte les savoirs écologiques et paysagers » à Vinassan et Narbonne ; Au total, 147 participants,
- **Chantier « Connaissance des paysages »** : participation à l'organisation et intervention avec le CAUE du Lot lors de la journée lotoise « Paysages, de la connaissance au projet » ; Mise à disposition des couches SIG des entités paysagères d'Occitanie sur la nouvelle plate-forme www.Picto-occitanie.fr ; Mise à disposition de la carte des entités paysagères d'Occitanie sur le site www.caue-mp.fr

7

GESTION DES FINANCEMENTS...

Gestion des financements régionaux, nationaux ou européens
pour l'accomplissement des missions

Article -2 statuts

Gérer les financements régionaux nationaux et européens

Les actions en cours se sont poursuivies pour répondre aux engagements et aux modalités de travail collectif définies avant la fusion des régions. La constitution de l'UR *Les CAUE d'Occitanie* et la reconfiguration de l'ensemble des partenariats régionaux nécessitent de questionner les attentes des CAUE en matière de financements régionaux, nationaux et européens et de définir de nouvelles modalités de gestion collective.

Objectifs

- Contribuer à la définition de cadres de partenariat permettant de diversifier les sources de financement des CAUE,
- Respecter, en lien avec l'expert comptable et le commissaire aux comptes, les règles de gestions et les règles comptables pour le versement de financements aux CAUE qui contribuent volontairement aux actions d'intérêt régional.

Actions conduites

- Contribution en lien avec la FNCAUE à la définition de modalités financières pour le protocole d'accord pluriannuel avec la Région, convenant à l'ensemble des CAUE,
- Mise en œuvre de conventions de mise à disposition (modèle validé par un fiscaliste et par la CA du 12/05/2010) permettant de défrayer les productions des CAUE (23 conventions de mise à disposition en 2017).

Gérer les financements régionaux, nationaux et européens

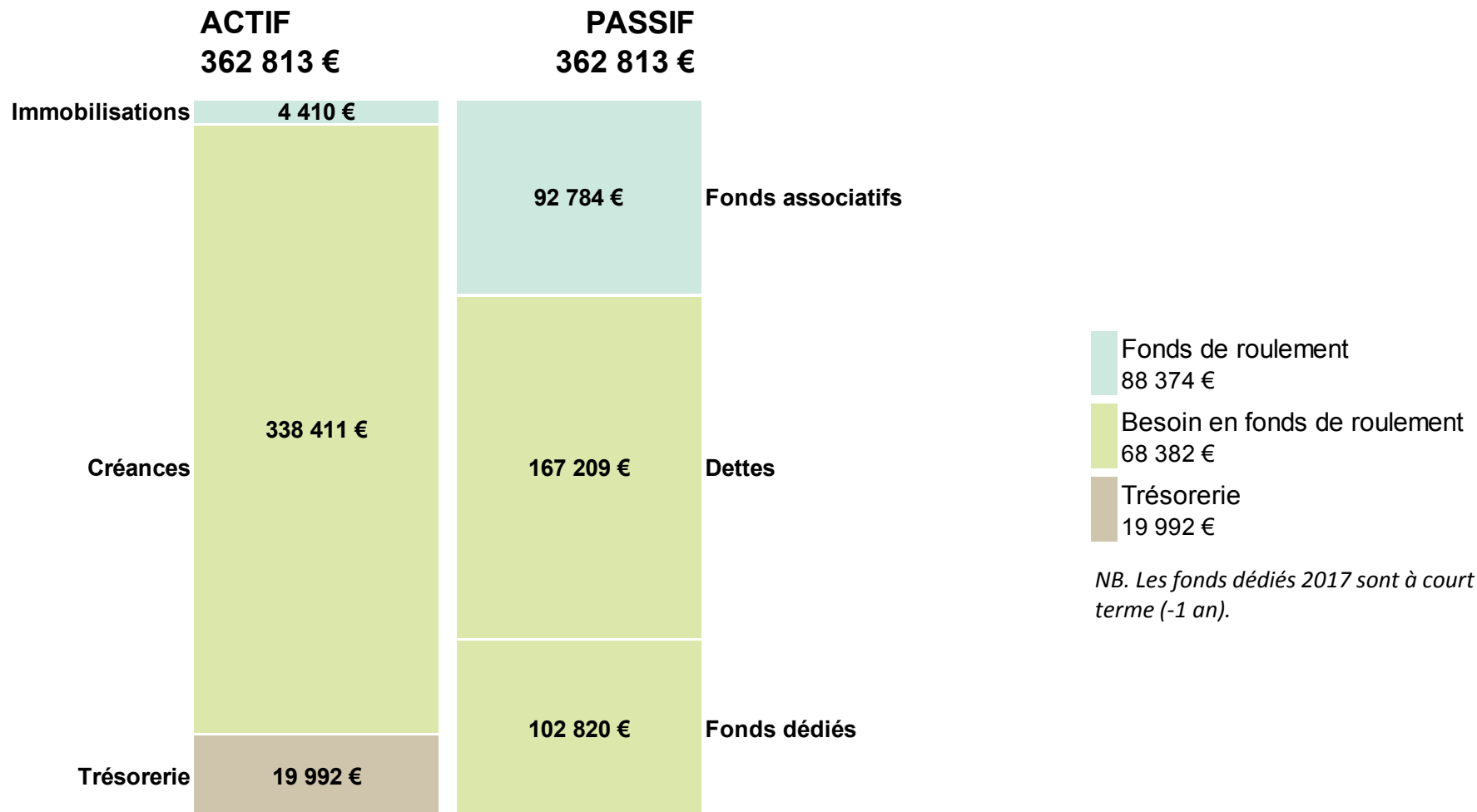
Financements	Cadre et modalités	2015 (MP)	2016 (MP/LR)	2017 (Occitanie)
Régionaux (Région)	Partenariat Région/UR Les CAUE d'Occitanie : Financements versés directement par la Région aux CAUE.	245 000 €	235 900 € (MP) 134 800 € (LR)	318 300 €
Nationaux/régionaux (ADEME)	Evaluation/valorisation d'opérations lauréates de l'AAP régional « Bâtiments économes de qualité environnementale en Midi-Pyrénées » : conventions de mise à disposition.	2 902 €	10 428 €	4 060 €
Régionaux (DREAL)	Mise à disposition connaissance des paysages sur SIG DREAL : convention de mise à disposition	2 000 €	-	-
Européen/régionaux (FEDER)	Projet UR « Bâti XXème, stratégie pour une rénovation adaptée en Midi-Pyrénées » : conventions de mise à disposition.	-	18 088 €	47 343 €
Nationaux/régionaux (Ministère/DREAL)	FNCAUE AMI Trame verte et bleue « Arpenter le paysage pour appréhender la trame verte et bleue en Occitanie » : conventions de mise à disposition.	-	-	13 327 €
Total		249 902 €	399 216 €	383 030 €

Les
c|a.u.e
d'Occitanie

Union régionale
des Conseils d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

RAPPORT FINANCIER

Bilan synthétique au 31 décembre 2017



Bilan actif au 31 décembre 2017

BILAN ACTIF

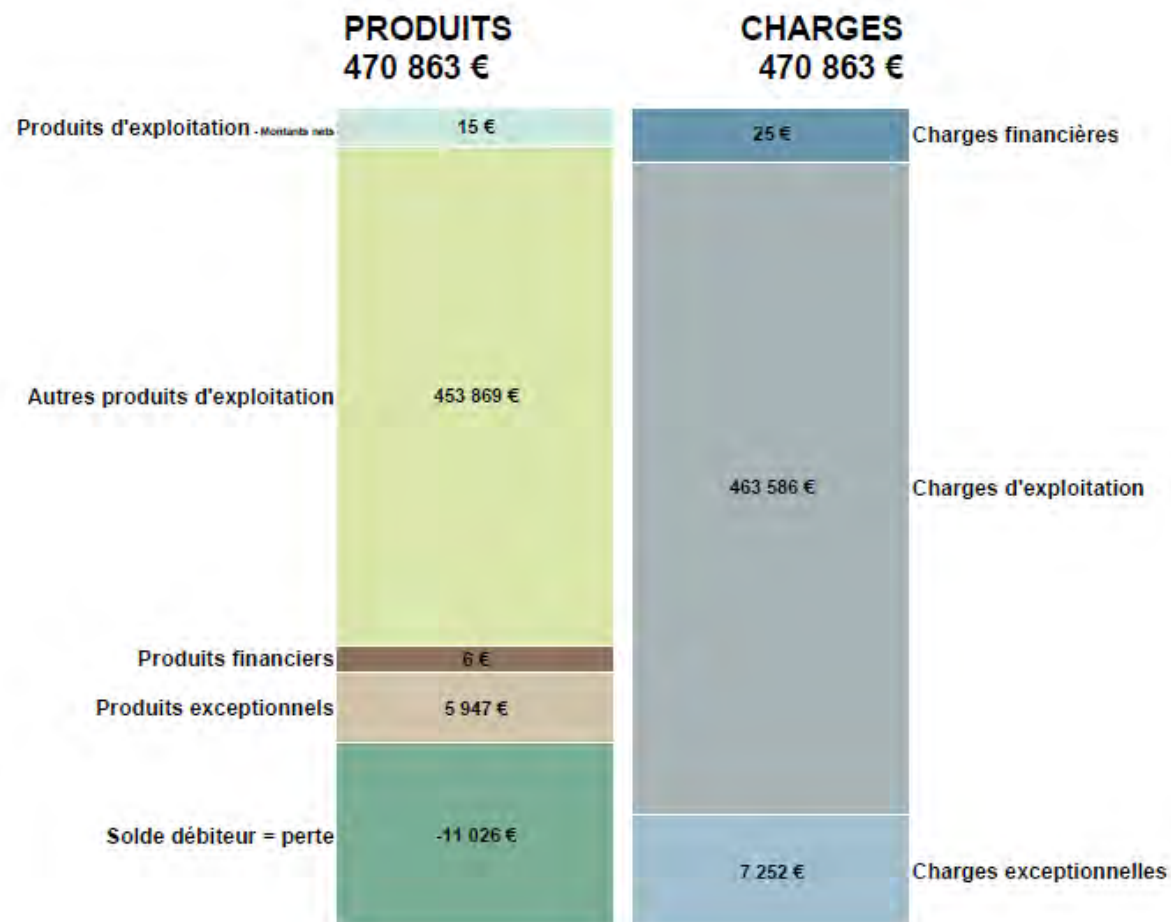
	<i>Les CAUE d'Occitanie</i>			<i>URCAUE de Midi-Pyrénées</i>	<i>URCAUE en Languedoc-Roussillon</i>
	Brut	Amortis. Provisions	Net au au 31-12-17	Net au au 31-12-16	Net au au 31-12-16
ACTIF IMMOBILISÉ	56 859 €	52 449 €	4 410 €	5 382 €	
Concessions, brevets, droits similaires	7 586 €	7 586 €			
Autres immobilisations corporelles	45 733 €	44 863 €	870 €	1 842 €	
Immobilisations financières - participations	750 €		750 €	750 €	
Autres immobilisations financières - caution	2 790 €		2 790 €	2 790 €	
ACTIF CIRCULANT	364 350 €	5 947 €	358 403 €	334 244 €	21 830 €
Autres créances	341 922 €	5 947 €	335 975 €	305 856 €	8 804 €
Disponibilités	19 992 €		19 992 €	25 408 €	13 026 €
Charges constatées d'avance	2 436 €		2 436 €	2 980 €	
TOTAL ACTIF	421 209 €	58 396 €	362 813 €	339 626 €	21 830 €

Bilan passif au 31 décembre 2017

BILAN PASSIF	<i>Les CAUE d'Occitanie</i> Exercice au 31-12-17	<i>URCAUE de Midi-Pyrénées</i> Exercice au 31-12-16	Variation	<i>URCAUE en Languedoc-Roussillon</i> Exercice au 31-12-16
FONDS PROPRES ASSOCIATIFS	92 784 €	83 927 €	8 857 €	20 205 €
Fonds associatifs sans droit de reprise	83 605 €	63 715 €	19 890 €	
Report à nouveau	20 205 €		20 205 €	21 763 €
Résultat de l'exercice	-11 026 €	19 890 €	-30 916 €	-1 558 €
Subv. d'investissement sur biens non renouvelables		322 €	-322 €	
FONDS DÉDIÉS	102 820 €	61 330 €	41 490 €	
DETTES	167 209 €	194 369 €	-27 160 €	1 625 €
Emprunts et dettes assimilées	29 997 €		29 997 €	
Fournisseurs et comptes rattachés	83 253 €	38 594 €	44 659 €	
Autres	53 959 €	59 739 €	-5 780 €	1 625 €
Produits constatés d'avance		96 036 €	-96 036 €	
TOTAL PASSIF	362 813 €	339 626 €	23 187 €	21 830 €

Pour en savoir plus : Rapport de gestion 2017, rapports du Commissaire aux comptes, Philippe Vintrou et plaquette des comptes annuels au 31 décembre 2017 établie par la société d'expertise-comptable Mazars Saint-Exupéry

Compte de résultat synthétique 2017



Produits 2017

	<i>Les CAUE d'Occitanie du 01-01-17 au 31-12-17</i>	<i>URCAUE de Midi-Pyrénées du 01-01-16 au 31-12-16</i>	<i>Variation %</i>	<i>URCAUE en Languedoc-Roussillon du 01-01-16 au 31-12-16</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION - Montants nets	15 €	134 €	-89%	
Prestations de service	15 €	134 €		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	453 869 €	373 856 €	21%	19 953 €
Subventions d'exploitation	322 110 €	251 270 €		
Cotisations	90 427 €	87 222 €		11 149 €
Report de ressources non utilisées des exercices antérieu	21 266 €	20 446 €		
Autres produits	1 457 €	1 528 €		
Transferts de charges	18 609 €	13 390 €		8 804 €
PRODUITS FINANCIERS	6 €	7 €	0%	
Autres intérêts et produits assimilés	6 €	7 €		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 947 €		N/S	
TOTAL DES PRODUITS	459 837 €	373 997 €	23%	19 953 €
SOLDE DÉBITEURS = PERTE	-11 026 €			-1 558 €
TOTAL GÉNÉRAL	470 863 €	373 997 €	26%	21 511 €

Charges 2017

	<i>Les CAUE d'Occitanie du 01-01-17 au 31-12-17</i>	<i>URCAUE de Midi-Pyrénées du 01-01-16 au 31-12-16</i>	Variation %	<i>URCAUE en Languedoc-Roussillon du 01-01-16 au 31-12-16</i>
CHARGES D'EXPLOITATION	463 586 €	354 103 €	31%	21 511 €
Autres achats non stockés	90 234 €	36 057 €		
Services extérieurs	43 330 €	35 492 €		5 184 €
Autres services extérieurs	25 214 €	18 584 €		16 327 €
Impôts, taxes et versements assimilés	2 525 €	1 619 €		
Salaires et traitements	164 817 €	140 781 €		
Charges sociales	67 390 €	57 704 €		
Autres charges de personnel	282 €			
Dotations aux amortissements	973 €	2 459 €		
Dotation aux dépréciations / actif circulant	5 947 €			
Engagements à réaliser sur ressources affectées	62 756 €	61 330 €		
Autres charges	118 €	77 €		
CHARGES FINANCIÈRES	25 €		N/S	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 252 €		N/S	
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		4 €	N/S	
TOTAL DES CHARGES	470 863 €	354 107 €	33%	21 511 €
SOLDE CRÉDITEURS = EXCÉDENT		19 890 €	-100%	
TOTAL GÉNÉRAL	470 863 €	373 997 €	26%	21 511 €

Pour en savoir plus : Rapport de gestion 2017, rapports du Commissaire aux comptes, Philippe Vintrou et plaquette des comptes annuels au 31 décembre 2017 établie par la société d'expertise-comptable Mazars Saint-Exupéry